Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: 1.0 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell Tellus S4 VX 32

Code du produit : 001H2187

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Canada Products

4000-500 Centre Street SE Calgary AB T2G 1A6

Canada

 Téléphone
 : (+1) 8006611600

 Téléfax
 : (+1) 4033848345

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300

(US)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Huile hydraulique

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

tiquo, pour i

: Catégorie 2

tique

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: 1.0 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger DANGERS PHYSIQUES:

N'est pas classé comme un danger physique selon les critères

du SGH.

DANGERS POUR LA SANTÉ: H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

> P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter

un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un méde-

P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réuti-

lisation.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Contient des Distillats moyens (pétrole), hydrotraités.

contient du phosphate de triphényle isopropylé (5 % ou plus de ppt)

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

L'injection sous-cutanée à haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales.

Non classé inflammable mais peut brûler.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-10-26 800010033693 1.0 2022-06-09 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nom de la substance : Shell Tellus S4 VX 32

Nature chimique : Contient ou peut contenir du distillat moyen hydrotraité, CAS

n° 64742-46-7.

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346. Classification sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règle-

ment (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L).

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	65 - 75
Phénol isopropylé, phosphate (3:1) [Phosphate de triphényle > 5%]	68937-41-7	0.1 - 0.99
Hydroxytoluène butylé	128-37-0	0.1 - 0.99
Alkylamine	61788-46-3	0.01 - 0.09
Alkylamine éthoxylée à longue chaîne	25307-17-9	0.01 - 0.09

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

> Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médical le plus proche.

En cas de contact avec la peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins guinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

Lors de l'utilisation de matériel à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent.

Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure appa-

rente.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0

Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes d'une irritation cutanée peuvent manifester par une sensation de brûlure, des rougeurs, un

gonflement et/ou des cloques.

Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la

peau aux endroits exposés.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évi-

dence une nécrose locale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

: Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires

et la perte de fonction.

Comme les blessures au point d'impact sont petites et ne reflètent pas la gravité de lésions plus profondes, une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer l'étendue du degré d'intervention. Eviter les anesthésiants locaux ou de baigner la blessure dans de l'eau chaude car cela est susceptible de faire gonfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une explo-

ration plus étendue est indispensable.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant : Les produits de combustion peuvent comprendre:

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0 Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

la lutte contre l'incendie

Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de

particules solides et liquides dans l'air.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Composés organiques et non-organiques non identifiés.

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Epandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiate-

ment.

Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable,

de terre ou par tout autre moyen de confinement.

Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets

de manière adéquate

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes condi-

tions de sécurité.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-10-26 1.0 2022-06-09 800010033693 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation ap-

proprié.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de

nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

éviter le contact : Agents fortement oxydants.

Transfert de Produit : Des procédures de mise à la masse et de métallisation ap-

propriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac pour éviter l'accumulation d'électricité

statique.

Stockage

Autres données : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit

frais et correctement ventilé.

Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent

être fermés.

Doit être entreposé/e dans une zone entourée de digues (cu-

vette de rétention).

Stocker à température ambiante.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute den-

sité.

Matière non-appropriée: PVC.

Consignes concernant les

récipients

: Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés

à des températures élevées à cause du risque de déformation

possible.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Bruine d'huile minérale	Non attribuée	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0

Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la VLE et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène per-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0 Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

sonnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.

En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques et de particules [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0 Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à

0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection des yeux

: Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Protection de la peau et du

corps

: Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projec-

tions).

Risques thermiques : Non applicable

Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de

l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en rubrique 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant

tout rejet dans les eaux de surface.

Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Non applicable

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0 Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Point d'écoulement : -60 °C / -76 °F

Méthode: Non spécifié

Point de fusion / congélation Données non disponibles

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

: > 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)

Point d'éclair : $>= 100 \, ^{\circ}\text{C} / >= 212 \, ^{\circ}\text{F}$

Méthode: EN ISO 2592

Taux d'évaporation : Données non disponibles

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non classé inflammable mais peut brûler.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Typique 10 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: Typique 1 %(V)

Pression de vapeur : < 0.5 Pa (20 °C / 68 °F)

Valeur(s) estimée(s)

Densité de vapeur relative : > 1

Valeur(s) estimée(s)

Densité relative : 0.867 (15.0 °C / 59.0 °F)

Densité : 867 kg/m3 (15.0 °C / 59.0 °F)Méthode: DIN EN ISO 12185

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres

solvants

: Données non disponibles

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 6

(basé sur les informations de produits similaires)

Température d'auto-

inflammabilité

: > 320 °C / 608 °F

Température de décomposi-

tion Viscosité : Données non disponibles

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: 1.0 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Viscosité, dynamique : Données non disponibles

Viscosité, cinématique : 28.8 - 35.2 mm2/s (40.0 °C / 104.0 °F)

Méthode: ASTM D445

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Données non disponibles

Conductivité : Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Réagit avec les agents fortement oxydants.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière solaire directe.

Matières incompatibles : Agents fortement oxydants.

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses

composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : LC 50 (Rat): > 1 - < 5 mg/l

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-10-26 1.0 2022-06-09 800010033693 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (lapin): > 5,000 mg/kg Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 - < 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 404 de l'OCDE

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Entraîne des irritations à la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Non sensibilisant pour la peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Alkylamine éthoxylée à longue chaîne:

Remarques: Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-10-26 1.0 2022-06-09 800010033693 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal.

Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Susceptible de nuire à la fertilité.

Non toxique pour le développement.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0

Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pen dant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

Remarques: Une injection sous-cutanée à haute pression de produit peut provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé par voie chirurgicale.

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement

établies pour ce produit.

Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.(LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour prépa-

rer un extrait aqueux expérimental).

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées : Remarques: Données non disponibles

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0

Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë)

: Remarques: Données non disponibles

Composants:

Phénol isopropylé, phosphate (3:1) [Phosphate de triphényle > 5%]:

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 10

Hydroxytoluène butylé:

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Alkylamine:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

tique)

: 10

Alkylamine éthoxylée à longue chaîne:

Facteur M (Toxicité aiguë

: 10

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Persistance et dégradabilité

Produit:

: Remarques: Difficilement biodégradable. Biodégradabilité

> Les principaux constituants sont intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient composants qui peuvent per-

sister dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Contient des composants susceptibles de bioac-

cumulation.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0

Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: $\log Pow: > 6$

Remarques: (basé sur les informations de produits similaires)

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité

: Remarques: Liquide dans la plupart des conditions environ-

nementales.

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement clima-

tique.

Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.

Mélange peu soluble.

Provoque la contamination physique des organismes aqua-

tiques.

L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à

1 mg/l.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: Si possible récupérer ou recycler.

Le producteur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version 1.0 Date de révision: 2022-06-09

Numéro de la FDS: 800010033693

Date d'impression: 2023-10-26 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de

cette entreprise doit être préalablement établie.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol

et les eaux souterraines.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de

préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Réglementation locale

Remarques

: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition des Na-

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

tions unies N.O.

(Distillates (petroleum), hydrotreated middle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 3082

Nom d'expédition des Na-

 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

tions unies

(Distillates (petroleum), hydrotreated middle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
Polluant marin : oui

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-10-26 1.0 2022-06-09 800010033693 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Non établi.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

DSL : Tous les composants sont répertoriés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Ja-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Tellus S4 VX 32

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-10-26 1.0 2022-06-09 800010033693 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

09.06.2022

pon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines: (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Date de révision : 2022-06-09

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR